

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
Création et mise à jour des AP / CP

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 22 janvier 2015, la Communauté Urbaine a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP pour une partie de ses dépenses d'investissement. Cette modalité de gestion permet notamment une meilleure lisibilité du budget en identifiant les opérations dont l'exécution est pluriannuelle, et donc des engagements financiers de la collectivité en cours ou à venir.

Pour le budget principal, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Pour 2024, il est proposé la création de nouvelles AP/CP pour les travaux d'aménagement de la Place Schneider au Creusot, du cinéma à Montceau et un programme d'aides aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).

Il est proposé la clôture de l'autorisation de programme Montceau Centralité, l'opération Montceau cinéma se substituant à Montceau Centralité.

Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement pour les autorisations de programme aide à la pierre, îlot Jaurès, aménagement Boulevard du 8 Mai pour tenir compte notamment de l'évolution des opérations et également aménagement Mach2 pour y intégrer les travaux du Cinéma au Creusot.

Par ailleurs, il est proposé aussi de prolonger l'échéancier d'une année pour les opérations îlots Jaurès, les aménagements Boulevard du 8 mai, centre de Gévelard et le Technopôle pour tenir compte notamment du calendrier des paiements.

Au vu des prévisions de réalisations sur l'exercice 2023 et des prévisions sur 2024, il est proposé d'ajuster les autorisations de programme de la manière suivante :

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant	Antérieurs	2022	2023	2024	2025 et +
Ilots Jaurès	1 518 351		159 247	900 000	115 000	344 104
Aide à la pierre	4 501 815	1 345 505	820 315	995 000	700 000	640 995
OPAH - Aides propriétaires	1 498 000				400 000	1 098 000
Montceau le Plessis	1 600 000		12 000	100 000	200 000	1 288 000
Restruct. Quartier gare	7 224 920	6 874 920				350 000
Montceau Cinéma	1 500 000			0	600 000	900 000
Requalif.secteur "Foch-Verdun"	2 515 112		2 020 112	450 000	45 000	
Place Schneider	2 200 000				150 000	2 050 000
Mach 2	1 717 965	273 686	24 279	120 000	600 000	700 000
Aménagement bd du 8 mai	7 194 449	4 711 449	1 941 778	321 222	220 000	
Aménagement centre de Gévelard	1 370 978	715 978	87 468	196 932	350 000	20 200
Eurovélo	2 688 667	340 387	1 133 067	420 000	770 000	25 213
Trx eaux pluviales urbaines SDA	11 899 649		357 076	1 812 400	1 904 300	3 252 873
Trx eaux pluviales urbaines HSDA			352 680	1 068 100	478 750	2 673 470
Quai de transfert	1 738 190		38 190	1 600 000	100 000	
Recyclerie communautaire	2 850 000	733 600	55 957	287 443	1 773 000	
Immeuble le thiellay	2 959 000	599 637	39 469	133 234	1 362 930	823 730
Villa Perrusson	3 366 269	2 340 003	340 166	600 500	85 600	
Aménagement des points d'appui	578 064	358 064	157 581	62 419		
Matériel de transport 1er prog	4 380 264	4 380 264				
Matériel de transport 2ème prog	6 808 500	141 156	643 450	2 471 572	2 344 813	1 207 509
Programme Pluriannuel de Voirie	9 300 000	937 555	1 628 007	1 900 000	1 800 000	3 034 438
Fds de concours chemins ruraux	895 000	29 051	85 006	155 000	50 000	575 943
Ouvrages d'art	2 162 448	119 934	406 170	855 000	421 000	360 344
Matériel technique	694 800	172 584	116 077	298 085	61 000	47 054
Aménagement de proximité de voirie et trottoirs	2 250 000		184 725	550 000	500 000	1 015 275
Technopole	14 489 620	6 664 620	1 670 501	5 725 699	428 800	
Montceau Le Magny	800 000			18 000	350 000	432 000
Sanvignes Centralité	600 000			50 000	250 000	300 000
Montceau Centralité	30 000			30 000	0	0
Campus Universitaire	1 500 000			100 000	200 000	1 200 000
	102 832 061	30 738 393	12 273 321	21 220 606	16 260 193	22 339 148

Pour le budget assainissement collectif, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Il est proposé de prolonger l'échéancier de deux années et d'actualiser le montant de l'enveloppe consacrée à l'autorisation de programme rénovation usines de dépollution afin d'intégrer l'ensemble des travaux réguliers programmés sur le mandat, sous réserve de la capacité financière de la collectivité à réaliser ce projet dans sa globalité.

Au vu des prévisions de réalisations sur l'exercice 2023 et des prévisions sur 2024, il est proposé d'ajuster les autorisations de programme de la manière suivante :

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant	2021	2022	2023	2024	2025 et +
Rénovation usines de dépollution	3 076 161	360 568	426 675	452 000	534 000	1 302 918
Trx sur réseaux eaux usées	27 533 481		1 296 953	5 475 767	5 415 500	15 345 261
Totaux	30 609 642	360 568	1 723 628	5 927 767	5 949 500	16 648 179

Pour le budget eau potable, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Il est proposé d'actualiser le montant des enveloppes consacrées aux autorisations de programme Barrages / Captages et protection des ressources, pour tenir compte notamment de l'évolution des opérations et une nouvelle année de travaux réguliers.

Il est proposé de prolonger l'échéancier de deux années et d'actualiser le montant de l'enveloppe consacrée à l'autorisation de programme rénovation des réseaux d'eau potable afin d'intégrer l'ensemble des travaux programmés sur le mandat, sous réserve de la capacité financière de la collectivité à réaliser ce projet dans sa globalité.

Au vu des prévisions de réalisations sur l'exercice 2023 et des prévisions sur 2024, il est proposé d'ajuster les autorisations de programme de la manière suivante :

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant	Antérieurs	2022	2023	2024	2025 et +
Barrages / Captages	5 380 384	160 433	323 951	2 973 000	1 923 000	
Rénovation réseaux eau potable	20 767 715	4 157 222	2 187 331	3 186 900	3 566 500	7 669 762
Protection des ressources	5 743 688	995 703	1 489 985	2 746 000	512 000	
Trx sur réseau eau brute	2 268 000		45 733	69 801	732 000	1 420 466
Totaux	34 159 787	5 313 358	4 047 000	8 975 701	6 733 500	9 090 228

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.
- De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées au programme Aide à la Pierre, aux travaux îlot Jaurès, aux aménagements secteur Foch-Verdun, Boulevard du 8 mai, Mach2, le Quai de transfert, la Villa Perrusson,
- De voter la prolongation de l'échéancier des opérations pour les travaux îlot Jaurès, l'aménagement Boulevard du 8 Mai, centre de Genelard, le Technopôle, la rénovation des usines de dépollution et la rénovation des réseaux d'eau potable.
- De voter la création de nouvelles AP/CP pour les travaux d'aménagement de la Place Schneider au Creusot, du cinéma à Montceau, mais aussi un programme d'aides aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).
- De voter la clôture de l'autorisation de programme Montceau Centralité, au bénéfice de Montceau Cinéma.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

